N° interne:

ANNEXE

ALBIGNY SUR SAONE

- 37 Suppression de l'emplacement réservé de voirie n°9 sur les parcelles cadastrées AL 148, AL 149, AL 151 et AL 152 situées chemin des Chasseurs.
- 49 Modification de l'emplacement réservé de voirie n°11 au droit de la parcelle cadastrée AK 149, située chemin du Tison.
- 69 Suppression de l'emplacement réservé n°2 sur la parcelle cadastrée AK 141 située chemin du Tison.

BRON

- Inscription d'un emplacement réservé au bénéfice de la commune pour la réalisation d'un square sur la partie de la parcelle cadastrée F 860 non intéressée par l'emplacement réservé de voirie n°23.
- 32 Suppression de l'emplacement réservé pour équipement public n°6 au bénéfice de la communauté urbaine. Inscription d'un emplacement réservé, au bénéfice de la commune, pour cheminement piéton sur les parcelles cadastrées C 575, C 791, C 792 et C 799. Inscription de trois polygones d'implantation, avec définition de hauteurs graphiques, sur l'îlot délimité par l'emplacement réservé pour le cheminement piétonnier, l'avenue Franklin Roosevelt, la rue Claude Bador et la place du 11 novembre 1915.
- Modification de l'actuel zonage UC2a (CES = 0.35) du secteur de l'UC7 de Parilly nord, en zonage UC1b à l'ouest de la rue Emile Benber et en zonage UC1 avec une hauteur graphique de 12 mètres à l'est de cette voie. Etablissement d'une orientation d'aménagement relative à des quartiers et des secteurs (OAQS) intitulée "Bron Parilly Nord UC7".
- 36 Création d'un périmètre de polarité commerciale de 30 mètres de profondeur à partir de la ligne d'implantation, sur la parcelle cadastrée C 855 située avenue de l'Europe.
- Modification du zonage UB2 en zonage UC1b de la partie est de la place de la Fraternité. Extension du polygone d'implantation, vers l'est jusqu'à la rue Guyemer.

CAILLOUX SUR FONTAINES

- 66 Inscription d'un zonage UE3 au lieu de UV sur le secteur de la Combe.
- 67 Inscription d'un emplacement réservé de voirie sur la partie est de la rue du Puits Pointu.
- 68 Extension d'un zonage AU2 au lieu de UE2 et UA3-p sur les parcelles cadastrées AH 44p, AH 47p, AH 48 et AH 49p sur la route de Noailleux.

CALUIRE ET CUIRE

- Modification du pourcentage minimum (passé de 20 à 30%) de logements sociaux affectés à l'emplacement réservé n°4 pour programme de logements (article L.123-2-b) situé rue Pasteur.
- 97 Inscription d'une réserve pour programme de logements n°8 (article L.123-2-b) sur les parcelles cadastrées AP 205, AP 203, AP 148 et AP 172. Ce programme devra comporter 25% au moins de logements sociaux. Modification de la limite du zonage AUC1 hauteur 16 mètres dans la partie sud de la réserve. Modification de l'orientation d'aménagement relative à des quartiers et des secteurs (OAQS) n°1 "extension de l'ilôt de l'église".

CHAMPAGNE AU MONT D'OR

- 52 Inscription de deux espaces végétalisés à mettre en valeur (EVMV) sur les parcelles cadastrées AH 252 et AH 552 situées rue Pasteur.
- 53 Inscription d'un zonage N2h-p au lieu de N1 sur la parcelle cadastrée AD 165 située chemin de la Voutillière.

- 55 Extension de la zone UE2 au lieu de UD2 sur les parcelles cadastrées AH 468p, AH 59p et AH 54p situées rue Dominique Vincent.
- 91 Inscription d'un espace végétalisé à mettre en valeur (EVMV) sur la parcelle cadastrée AH 378 située à l'angle de la rue Maxime Lalouette et de l'avenue de Lanessan.

CHARBONNIERES LES BAINS

- 2 Suppression de l'emplacement réservé de voirie n°31. Suppression de deux intentions de voirie. Inscription d'un zonage UI1 (hauteur graphique de 10 mètres et coefficient d'emprise au sol grahique de 0,50) et d'un zonage UC2a, en lieu et place des zonages AUI1 et UD1b. Création d'une orientation d'aménagement par guartier et par secteur (OAQS) sur le secteur du Méridien Est.
- 72 Modification du zonage UD1b-p en UD1a-p sur le secteur des Poisières.
- 73 Inscription d'un zonage UC2 au lieu de UC2a avec une hauteur graphique à 12 mètres sur les secteurs Chanterie et Montmuzard.
- Modification (périmètre + numérotation) de l'orientation d'aménagement relative à des quartiers et des secteurs (OAQS) n°9 sur le secteur du Méridien Ouest.

CHARLY

78 Suppression de l'emplacement réservé de voirie n°13 du chemin de la Croix Saint Marc, au droit de la parcelle cadastrée AE 98.

COLLONGES AU MONT D'OR

- 8 Suppression de la totalité de l'emplacement réservé n°28 situé rue Pierre Dupont.
- 9 Suppression partielle de l'emplacement réservé de voirie n°10 sur les parcelles cadastrées AC 111, AC 113, AC 115 et AC 327 situées rue des Sablières.
- 10 Suppression partielle de l'emplacement réservé n°14 sur les parcelles cadastrées AB 132, AB 143, AB 987, AB 988, AB 1675, AB 1676, AB 1959 et AB 1860 situées chemin de Moyrand.
- 111 Inscription d'un zonage N2 au lieu de N1 aux limites nord et sud du Vieux Collonges.

CORBAS

- Inscription d'un emplacement réservé au bénéfice de la commune sur les parcelles cadastrées AK 105, AK117 et AK119.
- Inscription d'un emplacement réservé pour équipement public sur la partie sud de la parcelle cadastrée BZ 27 située Place du Costel. Modification de la destination de l'emplacement réservé n°1, affecté désormais à la réalisation d'un centre administratif, d'un parking, d'une place publique et d'un espace vert.
- 73 Inscription d'un périmètre de risques technologiques autour du site PRD-zone 2 du pôle alimentaire du Grand Lyon.

COUZON AU MONT D'OR

- 38 Suppression de l'emplacement réservé de voirie n°6 sur les parcelles cadastrées D 145, D 146 et D 241 situées rue Rochon. Modification de l'emplacement réservé n°20 sur la parcelle située à l'angle de la rue Rochon et de la route de Poleymieux.
- 53 Suppression de l'emplacement réservé n°3 pour équipement de loisirs au bénéfice de la commune sur les parcelles cadastrées A 50, A 51, A 150, A 151, A 152, A 153, et A 599 situées rue Jean Chossegros.
- 113 Suppression de l'emplacement réservé pour équipement n°11 sur la parcelle cadastrée A 530.

CRAPONNE

- 3 Suppression de l'emplacement réservé de voirie n° 14 au bénéfice de la communauté urbaine sur la parcelle cadastrée BA 159 située rue du Pont Chabrol.
- 4 Suppression de l'emplacement réservé de voirie n° 23 de la rue des Aqueducs sur la parcelle cadastrée AL 29.

- 17 Inscription d'un emplacement réservé pour équipement public n° 19, à destination d'équipement sportif au bénéfice de la commune, sur la parcelle cadastrée BA 73 en partie et sur les parcelles cadastrées BA 8, BA 68, BA 142 et BA 145, situées rue du Pont Chabrol.
- Inscription d'un emplacement réservé pour équipement public n° 19, à destination d'équipement sportif au bénéfice de la commune, sur la parcelle cadastrée BA 73 en partie et sur les parcelles cadastrées BA 8, BA 68, BA 142 et BA 145, situées rue du Pont Chabrol.
- 27 Inscription d'un emplacement réservé pour équipement public n° 21, à destination de parking au bénéfice de la commune, sur la parcelle cadastrée AV 119, située rue Jean-Claude Martin.
- 28 Inscription d'un emplacement réservé pour équipement public n° 22, à destination d'extension du parking au bénéfice de la commune, sur la parcelle cadastrée AD 53 en partie et sur la parcelle cadastrée AD 51, situées avenue Joachim Gladel/avenue Pierre Dumond.
- 29 Inscription d'un emplacement réservé pour équipement public n° 23, à destination de parking au bénéfice de la commune, sur la parcelle cadastrée AI 58, située avenue Edouard Millaud.
- 30 Inscription de l'orientation d'aménagement relative à des quartiers et des secteurs (OAQS) n°3 "Le hameau de la Peluze".
- 31 Inscription d'un emplacement réservé pour équipement public n° 24, à destination d'équipement public et de parking au bénéfice de la commune, sur la parcelle cadastrée AT 26, située rue des Terres Plates.
- Inscription d'un emplacement réservé pour équipement public n° 25, à destination d'espace vert au bénéfice de la commune, sur la parcelle cadastrée AD 2 située à l'angle de la rue de Ponterle et de l'avenue Pierre Dumond.
- Inscription d'un emplacement réservé pour cheminement piéton ou cycliste n° 7, au bénéfice de la commune, sur la parcelle cadastrée AW 284, depuis le n°11 de la rue Jean-Claude Martin jusqu'à la parcelle cadastrée AW 165.
- Inscription d'un périmètre d'attente de projet n°1 (article L.123-2-a du code de l'urbanisme) sur le secteur situé Avenue Pierre Dumond et rue Joseph Moulin. Insertion de ce périmètre d'attente de projet dans les servitudes d'urbanisme particulières.
- 37 Inscription d'un périmètre d'attente de projet n°2 (article L.123-2-a du code de l'urbanisme) sur le secteur "Le Grand Buisson" situé Avenue Edouard Millaud au niveau des rues Jean Claude Martin et Jean Baptiste Fayolle. Insertion de ce périmètre d'attente de projet dans les servitudes d'urbanisme particulières.
- Extension du linéaire toutes activités existant sur l'axe Avenue Dumond/ Avenue Millaud, jusqu'aux rues Ponterle et Joseph Moulin pour la partie ouest et jusqu'au n° 66 de l'Avenue Millaud et à la rue Jean Claude Martin pour la partie est.
- Inscription d'un emplacement réervé de voirie n°47 sur la rue de la Galoche, entre l'avenue Jean Bergeron et la rue Jean Claude Martin, au bénéfice de la communauté urbaine et d'une largeur de 8 mètres.
- 74 Inscription d'une ligne d'implantation sur la parcelle cadastrée AT 1 située à l'angle des rues Jean Claude Martin et Galoche.

CURIS AU MONT D'OR

Suppression de l'emplacement réservé de voirie n°2 au droit des parcelles cadastrées AC 80, AC 82, AC 83, AC 95, AC 96 et AC 106 situées sur la route de Saint Germain au Mont d'Or. Modification de l'emplacement réservé de voirie n°2 au droit des parcelles cadastrées AC 19, AC 20, AC 23 et AC 121 (largeur passée de 10 à 11 mètres).

DARDILLY

- Modification d'implantation d'un polygone et inscription d'une hauteur graphique à 7 m en zone N2bp entre la rue du Vieux Puits et la montée du Bourg.
- 49 Inscription d'un zonage UI1 au lieu de UD2a sur la parcelle cadastrée AI 135 située avenue Porte de Lyon.
- 63 Inscription de trois polygones d'implantation en zone N2a sur les parcelles cadastrées BY 97 et BZ 107 (centre hippique).
- Inscription d'un zonage UE2 au lieu de AUV sur la parcelle cadastrée BP 42 dans le secteur du Pinay.

DECINES-CHARPIEU

- 4 Modification du tracé de l'emplacement réservé de voirie n°101, au bénéfice de la communauté urbaine de Lyon pour création de voie, entre la limite communale ouest et la route de Vaulx.
- Suppression partielle des emplacements réservés de voirie n°45 et n°84, au bénéfice de la communauté urbaine de Lyon, sur les parcelles cadastrées CO 28 et CO 29 situées rue Victor Hugo.
- 43 Création d'un périmètre d'influence de 400 mètres de rayon pour les stationnements de bureaux autour de la station "Décines Centre" desservie par la ligne forte de transport collectif LEA.
- 44 Création d'un périmètre d'influence de 400 mètres de rayon pour les stationnements de bureaux autour de la station "Décines Grand Large" desservie par la ligne forte de transport collectif LEA.
- Création d'une orientation d'aménagement relative à des quartiers et des secteurs (OAQS) entre les rues Jean Jaurès, de la République, Joseph Brenier et Marat.
- 56 Création d'un espace végétalisé à mettre en valeur (EVMV) sur la parcelle cadastrée AX 18 située au 120 avenue Jean Jaurès.
- 72 Inscription d'un emplacement réservé aux équipements publics, au bénéfice de la commune pour un parc public, sur les parcelles cadastrées AE 245, AE 246 et AE 201, situées au croisement nord de la route de Vaulx et du chemin de la Rize.
- Création d'une orientation d'aménagement relative à des quartiers et des secteurs (OAQS) pour le secteur centre, entre la rue Jean Jaurès, la rue de la République, la rue Joseph Brenier et la rue Marat. Création de deux espaces végétalisés à mettre en valeur (EVMV) donnant sur la rue Jean Jaurès. Modification du tracé de l'emplacement réservé de voirie n°97. Prolongement du linéaire toutes activités jusqu'à l'allée des Magnolias et l'emplacement réservé de voirie n°97. Création d'une marge de recul de 5 mètres de large sur la rue de la République entre l'impasse Machet et l'allée des Magnolias.
- 74 Inscription d'un emplacement réservé de voirie, au bénéfice de la communauté urbaine de Lyon, pour élargissement de l'avenue Jean Macé à 25 mètres. Inscription d'un linéaire toutes activités sur la place Roger Salengro et la rue Jean Macé (entre la place Roger Salengro et l'avenue Jean Jaurès).
- 82 Extension de l'emplacement réservé de voirie n°94, au bénéfice de la communauté urbaine de Lyon, sur la parcelle cadastrée AW 333 située rue de la Fraternité.
- 87 Suppression partielle de l'emplacement réservé de voirie n°70, au bénéfice du département du Rhône, pour création de voie (boulevard urbain est) au sud de la route de Vaulx.
- 98 Création d'une zone intermédiaire en UA2 au nord de l'avenue Jean Jaurès entre les rues Nansen et Danton, avec une hauteur de 15 mètres sur les fonds de parcelle de la zone UA2, et limitrophes à la zone UD2a.
- 111 Inscription d'un zonage UC1b (au lieu du zonage UC1a) sur l'îlot 1 de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Fraternité situé à l'angle de la rue Emile Bertrand et de la rue de la Fraternité en conservant le coefficient d'emprise au sol de 0,50.

ECULLY

- 10 Extension d'un zonage URP au lieu de UE3 sur la parcelle cadastrée C 320, avenue de Verdun.
- 27 Remplacement du linéaire artisanal et commercial par un linéaire toutes activités à l'ouest de la place de la Libération.
- 85 Inscription de linéaires artisanaux et commerciaux sur les avenues de Veyssière et Dr Terver.
- 89 Inscription de linéaires artisanaux et commerciaux sur la place de l'Appel du 18 Juin.
- 90 Suppression de l'emplacement réservé de voirie n°56 situé avenue Guy de Collongue.
- 92 Création d'une orientation d'aménagement relative à des quartiers et des secteurs (OAQS) précisant l'aménagement du parc du Vallon intégrant la création des bassins de rétention d'eaux

FEYZIN

- 12 Inscription des périmètres "stationnement bureaux d'influence lignes fortes de transport collectif" autour de la station de la ligne T4 située sur Feyzin.
- Inscription d'un emplacement réservé pour cheminement piéton, au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées BB 108, BB 113, BB BB 34, BB 37, BB 68 et BB 71.

- 81 Inscription d'un emplacement réservé pour cheminement piéton, au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées BC 136 et BC 139 et AY 8.
- 82 Inscription d'un emplacement réservé pour cheminement piéton, au bénéfice de la commune, sur la parcelle cadastrée AN 130.
- 83 Inscription d'un emplacement réservé pour cheminement piéton, au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées AZ 39 et ZD 26. Inscription d'un cheminement à préserver, afin de réaliser une liaison piétonne entre la rue des Géraniums et le chemin sous le Fort.
- Inscription d'un emplacement réservé pour cheminement piéton, au bénéfice de la commune, entre la route de Lyon et la rue du Clos fleuri, sur les parcelles cadastrées AR 218, AR 222, AR 223, AR 224 et AP 186.
- Augmentation de la hauteur graphique de 13 à 14 mètres de la partie de la zone UA2 de la Bégude située au nord de la rue de la Mairie.
- 90 Suppression d'une partie du "linéaire toutes activités" sur le renfoncement du bâti de la parcelle cadastrée AS 366 située rue Victor Hugo.
- 98 Prolongement du "linéaire toutes activités" sur la parcelle cadastrée AS 388 située route de Lyon.
- 99 Modification du zonage de UD1b en UC1a sur les parcelles cadastrées AS 40, AS 42, AS 43, AS 45, AS 46, AS 47, AS 48, AS 49, AS 50, AS 51 et AS 262.
- Modification de la localisation de l'emplacement réservé n° 15 pour équipement public au bénéfice de la commune, en l'inscrivant sur la parcelle cadastrée BL 69 située 10 rue du 11 novembre 1918, et en le supprimant de son emplacement actuel à l'angle de la rue du 8 mai 1945 et de la rue des Razes
- Inscription d'un emplacement réservé pour cheminement piéton, au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées AS 179, AS 181, AS 182, AS 203 et AS 370.
- Inscription d'un emplacement réservé pour espace vert, au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées BH 44, BH 45, BH 46 et BH 47.

FLEURIEU SUR SAONE

Inscription d'un zonage AUE2 au lieu de AU2, suppression de l'emplacement réservé de voirie n°9 et de l'extrémité est du n°17, repositionnement d'une intention de voirie et création d'une orientation d'aménagement relative à des quartiers et des secteur (OAQS), sur le secteur du Grand Buisson.

FONTAINES SAINT MARTIN

- 5 Modification du tracé de l'emplacement réservé de voirie n°12 sur le chemin des Fontaines.
- 77 Suppression de l'emplacement réservé de voirie n°17 sur la montée du Cantin.
- 78 Suppression d'une partie de l'emplacement réservé de voirie n°8, au droit de la zone N2, rue du Buisson.

FRANCHEVILLE

- 22 Inscription d'une réservation pour programme de logements (article L.123-2-b du code de l'urbanisme) au bénéfice de la communauté urbaine sur la parcelle cadastrée BK 48, située place de l'Europe. Le programme devra comporter 25% au moins de logements aidés.
- Extension du zonage UA2 rue de la Mairie. Transformation du polygone existant rue de la Mairie en 2 polygones distincts avec extension du polygone situé sur la parcelle cadastrée BR 139. Suppression de l'emplacement réservé pour équipements publics n°11 pour accès au belvédère et création d'un emplacement réservé pour cheminement piéton n°7 au bénéfice de la commune entre les 2 polygones créés. Diminution de la limite de l'emplacement réservé n°18 pour élargissement de voirie de la rue de la Mairie.
- Suppression de l'emplacement réservé de voirie n° 5 au bénéfice de la communauté urbaine sur la parcelle cadastrée BE 19, située chemin des Hermières.
- Inscription de l'orientation d'aménagement relative à des quartiers et des secteurs (OAQS) n°1a "rue de l'Eglise" à Francheville le Bourg. Inscription d'une marge de recul d'une largeur de 4 mètres sur la rive nord de la rue de l'église depuis l'église jusqu'à la place du Repos. Modification du numéro 1 à 1b de l'orientation d'aménagement relative à des quartiers et des secteurs (OAQS) de Chantegrillet.

- 48 Modification de la limite de la zone UA3 au droit de la rue Joliot Curie.
- 49 Inscription d'un périmètre d'attente de projet (article L.123-2-a du code de l'urbanisme) sur le secteur situé au droit du chemin de la Patelière et délimité par le chemin Marlot et le chemin du Moulin du Got. Insertion de ce périmètre d'attente de projet dans les servitudes d'urbanisme particulières.

GENAY

- Augmentation du coefficient d'emprise au sol (CES) graphique actuel de 0,11 à 0,17 pour la zone AUX, sur le secteur En Eque Passe.
- 7 Suppression d'une partie de l'emplacement réservé de voirie n°40, entre le Chemin de Saint André et la rue des Rémondières. Redénomination de la voie (ruelle Marchand) dans la liste des emplacements réservés de voirie.
- 8 Suppression d'une partie de l'emplacement réservé de voirie n°13 sur la parcelle cadastrée AK 42 située rue de la Grande Charrière.
- 9 Suppression d'une partie de l'emplacement réservé de voirie n°17 au droit des parcelles cadastrées AL 442 et AL 443 sur le chemin du Creuzet.
- 30 Inscription d'un zonage USP au lieu de AU3. Suppression de l'emplacement réservé pour équipement n°12, de l'espace végétalisé à mettre en valeur (EVMV) et de quatre intentions de voirie, sur les parcelles cadastrées AN 213, AN 214 et AN 307 sur le secteur des Ruettes.
- 31 Inscription d'un zonage UI1 au lieu de AUI1 sur les parcelles cadastrées AO 373, AO 374, AO 375 et AO 377. Modification à la marge de l'orientation d'aménagement relative à des quartiers et des secteurs (OAQS) existante, sur le secteur de la Richassière.

GRIGNY

- Modification de la disposition réglementaire qui précise les prescriptions particulières applicables aux bâtiments industriels, commerciaux et artisanaux en matière de toitures des constructions.
- Modification de la disposition règlementaire qui encadre, en zones industrielles UI et AUI, les constructions édifiées en limite séparative (article 7).
- Modification de la disposition règlementaire précisant la norme en matière de stationnement dans les zones industrielles (article UI 12).

IRIGNY

- 21 Inscription d'un emplacement réservé n°19, au bénéfice de la commune, à destination d'équipement public liée au groupe scolaire, sur les parcelles cadastrées AR 59 et AR 279 situées rue du 8 mai 1945.
- 43 Modification du zonage UD1a en UD2a situé sur le secteur de Chantemerle.
- 44 Modification du zonage UD1b en UD2b situé sur le secteur "Au Péage".
- 75 Inscription d'un périmètre d'attente de projet n°2 (article L.123-2-a du code de l'urbanisme) sur le secteur situé entre les rues du 8 mai 1945 et Baudrand et au nord du périmètre de la zone d'aménagement concerté du Centre. Insertion de ce périmètre d'attente de projet dans les servitudes d'urbanisme particulières.

JONAGE

112 Création d'un périmètre d'influence de 400 mètres de rayon pour les stationnements de bureaux autour de la station "Meyzieu Z.I." desservie par la ligne forte de transport collectif LEA.

LA TOUR DE SALVAGNY

- 38 Inscription de deux intentions de cheminement piéton sur le secteur de la rue de Lyon et avenue des Monts d'Or.
- 39 Inscription d'un polygone d'implantation dans la zone communale d'équipement sportifs et de loisirs classée en N2b, avenue de l'Hippodrome.
- 41 Inscription de deux intentions de cheminement piéton sur le secteur du Vieux Bourg.
- 42 Inscription d'un emplacement réservé pour équipement (extension du cimetière), allée du Cimetière.

LIMONEST

- 12 Inscription d'un polygone d'implantation en zone AUC2 sur la parcelle cadastrée C 185 située avenue du Général de Gaulle.
- Suppression de l'emplacement réservé de voirie n°7 sur l'ensemble du chemin de Saint André, excepté sur la parcelle cadastrée D 407, au droit de la route de la Chataignière.
- Redéfinition mineure des limites des zones UE2 (extension), AUE2 et AUI1 (réduction), côté ouest de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Bruyères. Mise en cohérence de l'orientation d'aménagement relatie à des quartiers et des secteurs (OAQS).
- 32 Création d'une orientation d'aménagement relative à des quartiers et des secteurs (OAQS) sur le secteur du Sandar, chemin de la Sablière.
- Inscription d'une réservation pour programme de logements (article L.123-2-b) au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées C 90, C 92, C 93, C 415 et C 416, avenue du Général de Gaulle. Ce programme devra comporter 20% au moins de logements sociaux.
- 57 Inscription d'une réservation pour programme de logements (article L.123-2-b) au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées C 50 et C 51, avenue du Général de Gaulle. Ce programme devra comporter 20% au moins de logements sociaux.
- Extension de l'emplacement réservé pour équipement n°5, au bénéfice de la commune, en vue de réaliser un parc public et des stationnements paysagers sur le chemin de la Sablière.
- 61 Inscription d'un polygone d'implantation en zone N2b, sur la parcelle cadastrée H 826 située chemin de Beluze.
- 62 Inscription d'un polygone d'implantation en zone N2b, sur la parcelle cadastrée D 730 située chemin de la Chataignière.
- 75 Inscription d'une réservation pour programme de logements (article L.123-2-b) au bénéfice de la commune, sur la parcelle cadastrée C 179, avenue du Général de Gaulle. Ce programme devra comporter 20% au moins de logements sociaux.
- 76 Inscription d'une réservation pour programme de logements (article L.123-2-b) au bénéfice de la commune, sur la parcelle cadastrée C 29, avenue du Général de Gaulle. Ce programme devra comporter 20% au moins de logements sociaux.
- 86 Modification d'implantation d'un polygone en zone N2b situé au 1351 chemin de Saint André.
- 87 Modification d'implantation d'un polygone en zone N2b situé au 2559 chemin de Saint André.
- 88 Inscription d'un polygone d'implantation en zone N2b sur la parcelle cadastrée D 702 située chemin de Béluze.

LYON 1er

- 12 Suppression du linéaire toutes activités inscrit des deux côtés de la rue Bouteille.
- 28 Extension de la réservation pour programme de logements aidés PLUS, PLAI ou ANAH n° 2, inscrite au bénéfice de la communauté urbaine de Lyon, sur la parcelle cadastrée AI 69 située 28 rue de l'Annonciade en incluant les parcelles cadastrées AI 70 et AI 71 situées à l'arrière, 7 impasse Fernand Rey.
- 40 Inscription d'une réservation pour un programme de logements aidés PLUS, PLAI ou ANAH, au bénéfice de la communauté urbaine de Lyon, sur la parcelle cadastrée AH 36 située 2 rue Pierre Blanc
- Inscription d'une réservation pour un programme de logements aidés PLUS, PLAI ou ANAH, au bénéfice de la communauté urbaine de Lyon, sur la parcelle cadastrée AO 176 située 47 rue des Tables Claudiennes.
- 56 Inscription d'un linéaire toutes activités sur la rue Terraille et d'un linéaire toutes activités sur la rue du Griffon.
- 84 Suppression du linéaire toutes activités inscrit des deux côtés de la rue Pierre Blanc.

LYON 2ème

Inscription d'un zonage UB sur l'emprise de la rue Dugas-Montbel délimitée à l'est par la rue Smith et à l'ouest par l'emplacement réservé de voirie n° 7 inscrit à l'ouest du cours Charlemagne et inscription d'un polygone avec une hauteur à 25 mètres et un secteur de zone sur cette même emprise de rue.

- Inscription d'un polygone avec H=28 mètres et d'un secteur de zone sur le ténement compris à l'est de la rue Denuzière prolongée et au sud du cours Bayard.
- Inscription d'une réservation pour un programme de logements aidés PLUS ou PLAI, au bénéfice de la communauté urbaine de Lyon, sur la parcelle cadastrée AZ 75 située 28 cours Charlemagne.

LYON 3ème

- 13 Modification de l'affectation de l'emplacement réservé n° 6 inscrit rue Paul Bert pour "équipement socio-culturel" en "équipement socio-culturel et extension groupe scolaire".
- Inscription d'un emplacement réservé pour "espace vert" au bénéfice de la commune sur une partie des parcelles cadastrées DN 5, DN 11, DN 62, DN 96 et DN 98 situées avenue Félix Faure.
- 42 Extension de la réservation pour un programme de logements aidés PLUS, PLAI ou ANAH n°7 inscrite, au bénéfice de la communauté urbaine de Lyon, sur la parcelle cadastrée DM 99 située 4 rue de la Ruche en incluant la parcelle cadastrée DM 98.
- Suppression des polygones inscrits avec H=80 mètres et H=0 mètre ainsi qu'une partie du polygone avec H=28 mètres sur la parcelle cadastrée AD 5 située à l'angle sud-ouest des rues Lafayette/Garibaldi et inscription d'un seul polygone avec une hauteur à 200 mètres sur la parcelle cadastrée AD 5.
- Création d'un périmètre d'influence de 400 mètres de rayon pour définir les normes de stationnement pour les bureaux autour des différentes stations de la ligne forte de transport collectif dite T3.
- 80 Réduction à l'ouest et sur deux parcelles à l'est, de l'emplacement réservé n° 23 inscrit rue Antoine Charial, modification de l'affectation de l'emplacement réservé n° 23, il devient un emplacement réservé pour "espace vert public" et non plus un emplacement réservé pour "espace vert public et équipements scolaires".
- Inscription d'un emplacement réservé pour "espace vert" au bénéfice de la commune sur les parcelles cadastrées DV 50, DV 51, DV 52, DV 104 et DV 105 situées rue de l'Espérance.
- Création d'un périmètre d'influence de 400 mètres de rayon pour définir les normes de stationnement pour les bureaux autour des différentes stations de la ligne forte de transport collectif dite C3.

LYON 4ème

- 14 Inscription d'un périmètre de polarité commerciale à 1000m2 de surface de vente sur l'îlot délimité par les rues Hénon/Denfert-Rochereau et le boulevard des Canuts.
- Suppression de la marge de recul inscrite à l'est de la rue du Mail entre les rues d'Austerlitz et d'Yvry.
- 67 Suppression de la localisation préférentielle n° 1 au bénéfice du Département inscrite sur la parcelle cadastrée AR 131 située rue Deleuvre .
- Inscription d'une réservation pour un programme de logements aidés PLUS, PLAI ou ANAH, au bénéfice de la communauté urbaine de Lyon, sur les parcelles cadastrées AX 225 et AX 224 situées 2 bis rue Janin.

LYON 5ème

43 Réduction des espaces végétalisés à mettre en valeur (EVMV) afin de prendre en compte la réalité des boisements, sur un terrain situé 9 rue Albéric Pont

LYON 6ème

- 71 Repositionnement de la réservation pour programme de logements aidés PLUS, PLAI ou ANAH n° 1, inscrite au bénéfice de la communauté urbaine de Lyon, sur la parcelle cadastrée AX 143 située 293 cours Lafavette.
- 83 Création d'un périmètre d'influence de 400 mètres de rayon pour définir les normes de stationnement pour les bureaux autour des différentes stations de la ligne forte de transport collectif dite C3.

LYON 7ème

- 2 Augmentation du périmètre de risque technologique inscrit autour de l'établissement "La Dauphinoise", 18 rue de Fos sur Mer : périmètre de zone de protection rapprochée (ZPR) et périmètre de zone de protection éloignée (ZPE).
- 6 Inscription d'un emplacement réservé pour équipement scolaire au bénéfice de la commune situé rue Crépet (à l'est de l'emplacement réservé de voirie n° 68) .
- 23 Suppression de l'emplacement réservé n° 16 situé boulevard de l'Artillerie.
- Suppression de la prescription de discontinuité obligatoire au sud de l'emplacement réservé de voirie n° 101 et de la placette. Inscription d'une prescription d'espace non aedificandi au nord-ouest de la parcelle cadastrée AK 20, au sud de la placette sur une profondeur de 13 mètres. Réduction de l'emplacement réservé n° 101 côté nord, sur sa partie à l'ouest de l'emplacement réservé de voirie n° 106. Réduction au nord de l'emplacement réservé n° 05 inscrit Grande rue de la Guillotière pour "extension de groupe scolaire et espace sportif" au bénéfice de la commune. Inscription sur l'emprise libérée par l'emplacement réservé n° 05 jusqu'à la nouvelle limite de l'emplacement réservé de voirie n° 101 d'un "espace non aedificandi". Inscription d'une hauteur sur voie à 16 mètres (au lieu de 13 mètres) sur le côté ouest de l'emplacement réservé de voirie n° 106 et au nord de l'emplacement réservé de voirie n° 101 toujours à l'ouest de l'emplacement réservé de voirie n° 106.
- Recalage des espaces végétalisés à mettre en valeur (EVMV) inscrits sur la parcelle cadastrée BW 106 située au 227 avenue Jean Jaurès, en prenant en compte la réalité du terrain. Inscription d'une prescription de continuité obligatoire sur l'avenue Jean-François Raclet et retour avenue Jean Jaurès, au droit des parcelles cadastrées BW 97 et BW 106.
- 72 Inscription d'un linéaire toutes activités de part et d'autre de la rue Sébastien Gryphe, entre le cours Gambetta et la rue de la Thibaudière.
- Inscription d'un linéaire toutes activités de part et d'autre de la rue Montesquieu (entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Chalopin) et de la rue Saint Michel (entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Chalopin).
- 79 Inscription d'un linéaire toutes activités sur le côté ouest de la rue Saint Jérôme, du n° 14 au n° 20.

LYON 8ème

- 39 Réduction du périmètre de l'orientation d'aménagement relative à des quartiers et des secteurs (OAQS) n°8.3 en excluant toute la partie ouest à partir de la placette et inscription d'une hauteur d'îlot à 19 mètres sur l'ensemble du zonage URD, sur le ténement situé avenue Jean Mermoz/rue du Professeur Ranvier/place Marc Sangnier.
- 77 Création d'un périmètre d'influence de 400 mètres de rayon pour définir les normes de stationnement pour les bureaux autour des différentes stations de la ligne forte de transport collectif dîte T4.

LYON 9ème

- Suppression de la marge de recul inscrite au nord de la rue du Bourbonnais et à l'ouest de l'emplacement réservé de voirie n° 81. Réduction à 16 mètres (au lieu de 19 mètres) de la hauteur sur voie et recalage de cette hauteur sur voie, sur cette même partie de la rue du Bourbonnais. Inscription d'une hauteur sur voie à 19 mètres de part et d'autre de l'emplacement réservé de voirie n° 81 et sur le retour de la rue du Bourbonnais côté ouest de cet emplacement réservé de voirie n° 81. Suppression de la hauteur sur voie à 19 mètres inscrite sur la rue du Bourbonnais, à l'est de l'emplacement réservé de voirie n° 81. Complément d'information sur les orientation d'aménagement relative à des quartiers et des secteurs (OAQS) d'intérêt patrimonial n°9.1 et 9.1d.
- 8 Inscription d'une hauteur d'îlot > 25 mètres à l'angle nord-ouest du boulevard de Balmont et du boulevard de la Duchère.
- 29 Création d'une orientation d'aménagement relative à des quartiers et des secteurs (OAQS) précisant l'aménagement du parc du Vallon intégrant la création des bassins de rétention d'eaux pluviales.
- 31 Suppression de la prescription "plantations sur domaine public" inscrite à l'ouest de l'emplacement réservé voirie n° 80.

- 38 Rectification du tracé du polygone avec H=19 inscrit à l'angle du boulevard de la Duchère et de l'avenue de Champagne.
- 59 Suppression de l'espace végétalisé à mettre en valeur (EVMV) inscrit au sud-est de la parcelle cadastrée AR 35 située au nord de l'emplacement réservé de voirie n° 65 et à l'est du boulevard de la Duchère.
- 74 Inscription d'une réservation pour un programme de logements aidés PLUS ou PLAI, au bénéfice de la communauté urbaine de Lyon, sur la parcelle cadastrée DB 61 située 15 rue de Saint-Cyr.

MARCY L'ETOILE

- 83 Inscription d'un zonage UE2 au lieu de AUI1 sur les parcelles cadastrées AI 55 et AI 80 à 85 situées avenue Jean Colomb.
- Extension du zonage UI1 avec une hauteur graphique à 15 mètres au lieu de UA2 avec une hauteur graphique à 12 mètres sur les parcelles AP 64 et AP 65 en partie, chemin de l'Orme.

MEYZIEU

- 1 Modification de l'orientation du débouché de voirie de l'ouest vers l'est (au lieu de l'est vers l'ouest) à partir de la rue de l'Ardèche vers la rue Champollion.
- 2 Augmentation des périmètres de risques relatifs aux entrepôts AUCHAN, installation classée pour l'environnement.
- 6 Inscription d'un débouché de voirie sur la parcelle cadastrée DK 54 située rue de la République.
- 7 Inscription d'un zonage UD2 (au lieu de UI) avec une hauteur graphique de 5 mètres sur la parcelle cadastrée CL 7 située avenue du Crottay.
- 8 Modification de la limite de la zone UD1b située à l'angle des rues de la République et Jean Macé pour y intégrer la parcelle cadastrée BZ 13, dans le prolongement de la zone UD jusqu'à l'allée du Collège.
- 9 Modification du plafond commercial sur les parcelles cadastrées DC 38, DC 39, DC 46, DC 47, DC 54 et DC 55 situées au 44-46 rue Gambetta : passer à 300 m² (au lieu de 100 m²).
- Suppression du pan coupé rattaché à l'emplacement réservé de voirie n°15, au bénéfice de la communauté urbaine de Lyon pour création de voie, situé à l'angle de la rue de la République et de la VN15. Recalage des linéaires commerciaux attenants.
- 45 Création d'un périmètre d'influence de 400 mètres de rayon pour les stationnements de bureaux autour de la station "Meyzieu Gare" desservie par la ligne forte de transport collectif LEA.
- 46 Création d'un périmètre d'influence de 400 mètres de rayon pour les stationnements de bureaux autour de la station "Meyzieu Z.I." desservie par la ligne forte de transport collectif LEA.
- Suppression de l'emplacement réservé aux équipements publics n°33 au bénéfice de la communauté urbaine de Lyon pour un bassin de dépollution rétention. Création d'un emplacement réservé aux équipements publics au bénéfice de la communauté urbaine de Lyon pour un bassin de dépollution rétention sur la parcelle cadastrée BL 142 située avenue de Verdun.
- 76 Création d'une orientation d'aménagement relative à des quartiers et des secteurs (OAQS) entre la rue Joseph Desbois, LEA et l'avenue de la Libération. Inscription de deux débouchés de voirie entre la rue Joseph Desbois et l'avenue de la Libération. Elargissement de la zone UA2 aux parcelles cadastrées DP 31 et DP 32. Agrandissement du plan de détail au 1/2000.
- 77 Modification de l'emplacement réservé aux équipements publics n°8 au bénéfice de la commune pour des équipements sportifs et de loisirs situé rue Jean Mermoz.
- 79 Inscription d'un zonage UD2b (au lieu de AU2) sur une partie des parcelles cadastrées BE 163, BE 165 et BE 166 situées rue des Grands Lacs.
- 95 Création d'une orientation d'aménagement relative à des quartiers et des secteurs (OAQS) entre la rue Joseph Desbois, la rue du 8 mai 1945 et la ligne T3 (LEA).
- 114 Création d'une orientation d'aménagement relative à des quartiers et des secteurs (OAQS) entre la rue Joseph Desbois, LEA et l'avenue de la Libération.

- 115 Création d'une orientation d'aménagement relative à des quartiers et des secteurs (OAQS) sur le secteur Desbois, entre la rue Joseph Desbois, la rue du 8 mai 1945 et la ligne T3 (LEA). Création de deux débouchés de voirie dont l'un sur la rue Joseph Desbois et l'autre sur la rue du 8 mai 1945. Agrandissement de la zone UA2 jusqu'à la rue Joseph Desbois en bordure sud de la ligne T3. Modification de la hauteur dans une partie de la zone UC1, située de part et d'autre de la rue Joseph Desbois : hauteur de 15 mètres au lieu de 12 mètres. Agrandissement du plan de détail au 1/2000.
- Modification de l'emprise de l'emplacement réservé de voirie n°6, au bénéfice de la communauté urbaine de Lyon pour élargissement de voie, située rue du Grand Large.

MIONS

- 2 Diminution du périmètre du risque technologique autour du site SOGARIS, à Mions.
- 39 Inscription d'un emplacement réservé pour la création d'un parking public, au bénéfice de la commune, sur la parcelle cadastrée ZC 103, située rue Pasteur.
- Inscription d'un emplacement réservé pour l'extension de la mairie sur les parcelles cadastrées AS 128 et 129, situées place de la République. Réduction de l'emplacement réservé de voirie n° 57 au niveau du bâtiment situé en façade de la place de la République.
- 42 Inscription d'un emplacement réservé pour "l'extension du Centre Administratif et Technique Municipal", au bénéfice de la commune, sur la parcelle cadastrée AD 53, située rue des Brosses.
- Inscription d'un emplacement réservé pour cheminement piéton, au bénéfice de la commune, sur la parcelle cadastrée AS 205 située 100 rue du 23 août 1944.
- 45 Modification de l'emplacement réservé de voirie n°50 pour l'élargissement de la rue Pasteur au niveau du débouché de la rue Laplace, sur les parcelles cadastrées CZ 87 et 88.
- 47 Supression de l'emplacement réservé de voirie n°8 pour élargissement de la rue du 11 novembre 1918 au niveau de la parcelle cadastrée AY 24. Modification de la destination de l'emplacement réservé n°1 au bénéfice de la commune, "d'équipement public de loisirs", à "réalisation d'un EPHAD", sur cette même parcelle.
- Inscription d'une réservation pour programme de logements (article L.123-2 b du code de l'urbanisme) comprenant 100 % de logements aidés dont 90 % de PLUS et 10 % de PLAI, au bénéfice de la communauté urbaine, sur la parcelle cadastrée AK 125.
- 51 Déplacement de la limite entre les zones UC1 et UA2 sur la parcelle cadastrée AK 183 située rue de la Liberté.
- 52 Inscription d'un espace végétalisé à mettre en valeur (EVMV) sur la parcelle cadastrée AR 235, située 33 rue Pasteur.
- Modification du zonage des parcelles cadastrées AA 1 et 2, de UE1 à UC1a dans le secteur Joliot Curie
- 55 Suppression de la réservation pour programme de logements sur les parcelles cadastrées AY 216 et 217
- 56 Inscription d'un espace vert à mettre en valeur (EVMV) sur la parcelle cadastrée AK 40 située route de St Priest.
- Inscription d'une réservation pour programme de logements (article L.123-2 b du code de l'urbanisme) comprenant 100 % de logements aidés dont 90 % de PLUS et 10 % de PLAI, au bénéfice de la communauté urbaine, sur la parcelle cadastrée AE 65.
- 103 Suppression de l'emplacement réservé de voirie n° 1, au bénéfice du département.
- Modification du bénéficiaire de l'ensemble des réservations pour programme de logements (L.123-2 b de code de l'urbanisme) en remplaçant "commune" par "communauté urbaine de Lyon".
- 116 Inscription d'un périmètre de risques technologiques autour du site COFRISET/UR situé sur la commune de Saint-Priest.
- 117 Inscription des périmètres de risques technologiques autour du site GEPRIM situé sur la commune de Saint-Priest.

MONTANAY

36 Modification du tracé de l'emplacement réservé de voirie n°22 situé rue du Moriot.

NEUVILLE SUR SAONE

- 18 Inscription de la dénomination rue Victor Hugo au lieu de rue Aristide Briand pour l'emplacement réservé de voirie n°20.
- 19 Suppression d'une partie de l'emplacement réservé de voirie n°4, rue Rey Loras, entre la rue de Prondière et le chemin Bressan.
- 20 Suppression d'une partie de l'emplacement réservé de voirie n°7, avenue de l'Europe.
- 21 Suppression d'un espace végétalisé à mettre en valeur (EVMV) sur le bâtiment situé rue Aristide Briand.
- 22 Extension du zonage UC1a vers l'ouest, au lieu de UD2b, entre les avenues Van Doren et Burdeau.
- 23 Suppression d'une partie de l'emplacement réservé de voirie n° 23, entre les rues Pollet et Wissel.
- 24 Réduction de l'emprise de l'emplacement réservé pour équipement n°10 au bénéfice de la commune à une surface d'environ 2000 m² (au sud), dans le secteur Bellegarde.
- 25 Suppression des emplacements réservés pour équipements n°2, n°9 et n°11 dans le secteur de la Blanchisserie.
- Division d'une zone UD3 en deux zones, chemin des Mûriers : une zone UD3 avec des polygones d'implantation au nord est et une zone UD3 avec une hauteur graphique à 12 mètres.
- 79 Suppression des deux intentions de voirie situées rue Aristide Briand.

OULLINS

- Inscription d'un espace boisé classé en remplacement de l'espace végétalisé à mettre en valeur (EVMV) en limite est de la parcelle AT24 située 6 chemin de la Glacière.
- 27 Inscription du zonage UD3 et d'une hauteur graphique de 12 mètres sur le secteur délimité par le boulevard de l'Yzeron et la rue Ferrer.
- Inscription d'un espace boisé classé (EBC) et d'un espace végétalisé à mettre en valeur (EVMV) sur une partie de la parcelle AO 154 située 27 rue Diderot.

POLEYMIEUX AU MONT D'OR

- 32 Suppression du polygone d'implantation sur la parcelle AC 30 situé chemin du Robiat. Modification de l'orientation d'aménagement relative à des quartiers et des secteurs (OAQS) n°1 "vers l'Ancienne Eglise".
- 42 Modification de l'emplacement réservé de voirie n°2, au droit des parcelles A E7, AE 8, AE 9, AE 11, AE 182 et AE 183 situées montée des Chavannes.
- Suppression de l'emplacement réservé de voirie n°5 et n°2 sur les parcelles AC 29, AC 30, AC 54, A 136, AC 149, AC 150, AC 151 et AC 158, situées chemin de Robiat et route de l'ancienne église.

RILLIEUX LA PAPE

- 34 Augmentation du coefficient d'occupation des sols (COS) et de la hauteur sur la zone AUE1 située chemin du Champ de Lière.
- Modification du bénéficiaire de l'emplacement réservé de voirie n°58, reliant le chemin du Champs de Lière à l'avenue de l'Hippodrome.
- Inscription d'un périmètre d'orientation d'aménagement relative à des quartiers et des secteurs (OAQS) n°7: "Limite nord ouest de la Ville Nouvelle". Inscription d'un emplacement réservé de voirie n°65 dans le prolongement de celui de l'avenue de l'Ain. Inscription de quatre débouchés de voirie pour mailler le terrain d'est en ouest dans le prolongement de l'impasse Roux et du nord au sud. Inscription d'un zonage UC1b et d'un zonage UD1a au lieu de UC2b. Inscription d'un zonage UD1a au lieu de UD1b. Inscription d'une zone non aedificandi le long de la future voie d'évitement et ce jusqu'à l'avenue Général Brosset. Inscription d'un linéaire toutes activités sur la façade ouest du terrain le long de l'emplacement réservé n°65. Suppression de la ligne d'implantation le long de la route de Strasbourg.

- Inscription d'une orientation d'aménagement relative à des quartiers et des secteurs (OAQS) n°2b "Rillieux Village". Inscription d'un zonage UA2-p: au nord le long du chemin du Creux au lieu de UB2, le long de la rue de la République au lieu de USP, le long de la route de Strasbourg à l'ouest jusqu'au carrefour avec la rue Victor Hugo au lieu de UD1b, le long de la route de Strasbourg à l'est jusqu'au carrefour avec la rue du Mas Rillier au lieu de UD1b, et au sud de l'église au lieu de UD1b. Inscription d'un zonage USP au lieu de UA2p au nord du parc Brosset. Inscription d'un débouché de voirie rue Pasteur. Inscription de deux débouchés de voirie sur l'îlot Clos Penet (au nord du Parc Brosset). Ajustement des périmètres des orientations d'aménagement n°2 et n°11.
- 76 Création d'un emplacement réservé de voirie n°64 sur la partie ouest de la rue du Capitaine Julien.
- 77 Création d'un emplacement réservé pour cheminement piéton n°2 sur les parcelles BS 104 et BS 293 situées rue des Contamines.

ROCHETAILLEE SUR SAONE

81 Extension de la zone de polarité commerciale de 300 m² sur la rue Henri Bouchard.

SAINT CYR AU MONT D'OR

- 17 Suppression de l'emplacement réservé pour équipement n°5 sur la parcelle AB 427 située rue du Ferroux.
- 20 Suppression partielle de l'espace végétalisé à mettre en valeur (EVMV) inscrit sur la parcelle AN 15 située chemin de Graves.
- 21 Identification au plan de zonage de l'élément bâti à préserver n° 7 situé chemin des Combes.
- 104 Suppression de l'emplacement réservé pour équipement n°1 sur la parcelle AO 631.
- 108 Suppression de l'emplacement réservé pour équipement n°12 situé sur la parcelle AT 139.

SAINT DIDIER AU MONT D'OR

- 24 Inscription d'un zonage UE3-p sur le secteur du Méruzin.
- 35 Suppression de l'emplacement réservé de voirie n°45 sur la parcelle AV 35 située à l'angle de la rue du Dôme et du chemin du Vieux Bourg.
- 43 Suppression de l'emplacement réservé de voirie n°35 sur la parcelle AT 12 située rue du Commandant Israël.
- 52 Inscription d'un zonage AUC1a au lieu de AU2 sur une partie de la parcelle AY 493 située 12-14 rue du Castellard.
- 82 Suppression de l'emplacement réservé pour équipement n°1 situé à l'angle du chemin de Crécy et du chemin des Esses.
- Inscription d'un zonage N2 au lieu de N1 sur les parcelles AH 132, AH 181, AH 182, AH 253, AH 254, AH 299, AH 301 et AH 302 situées rue Ampère.
- 84 Inscription d'un linéaire toutes activités rue Pierre Esparcieux et avenue Pasteur.
- Modification du tracé de l'emplacement réservé pour cheminement piéton n°9 situé chemin du Postier à Fromente.
- Inscription d'un polygone d'implantation avec un coefficient d'occupation des sols graphique de 0,50 et une hauteur graphique à 10 mètres sur la parcelle AB114 située rue René Venturini.

SAINT FONS

- 7 Modification d'une partie du zonage UI1 des tènements France Télécom (parcelle AD 78) en zonage UC1c. Inscription d'un emplacement réservé de voirie, au bénéfice de la Communauté urbaine, pour création d'une voie nouvelle de 12 mètres de large sur les parcelles cadastrées AD 78 et 80.
- 13 Inscription des périmètres "stationnement Bureaux d'influence Lignes fortes de transport collectif" autour des stations de la ligne T4 à Saint-Fons.
- Augmentation du périmètre de risque technologique inscrit autour de l'établissement "La Dauphinoise", situé 18 rue de Fos sur Mer Lyon 7ème: périmètre ZPR (zone de protection rapprochée) et périmètre ZPE (zone de protection éloignée).

SAINT GENIS LAVAL

- Inscription d'une localisation préférentielle pour équipements (article L. 123-2 c du code de l'urbanisme) pour placette publique, extension de stationnement et liaison piétonne, au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées CB 21 (partie), CB 99 (partie), CB 331 (partie), CB 332 (partie), CB 338 (partie), CB 22 et CB 98, situées entre l'avenue Maréchal Foch et la rue des Martyrs.
- 14 Suppression de l'emplacement réservé de voirie n° 19 au bénéfice de la communauté urbaine sur les parcelles cadastrées BD 5 et BD 196, situées rue des Sources.
- 19 Inscription d'un emplacement réservé pour équipement public n° 17, à destination d'équipement sportif au bénéfice de la commune sur la parcelle cadastrée BY 166 située dans le secteur d'Aubarède.
- 66 Inscription d'une hauteur graphique de 12 mètres sur le secteur situé à l'ouest de la rue Louis Archer.

SAINT GENIS LES OLLIERES

- 7 Modification de la limite de zonage entre les zones UI2 et UE1 sur les parcelles cadastrées AH 19 et AH 117, situées rue du Vorlat.
- 50 Modification de l'emplacement réservé de voirie n° 20 de la rue Georges Kayser, au droit de la parcelle cadastrée AM 218.

SAINT GERMAIN AU MONT D'OR

- Inscription d'une localisation préférentielle n°3, au bénéfice de la commune, sur la parcelle cadastrée AB 464 située à l'angle de la rue de la Résistance et le chemin de la Balmette.
- 89 Inscription d'un emplacement réservé pour équipement n°3 sur la parcelle cadastrée AM 33 située au début du Chemin de Maintenue.
- 94 Inscription d'un emplacement réservé de voirie n°20 au droit de la parcelle cadastrée AB 462 le long du chemin de la Balmette.

SAINT PRIEST

- 3 Inscription des périmètres de risques technologiques autour du site GEPRIM à Saint Priest.
- 4 Inscription d'un périmètre de risques technologiques autour du site COFRISET/UR à Saint-Priest.
- Inscription de périmètres de risques technologiques autour du site BAIL INVESTISSEMENT à Genas, la zone de protection éloignée impactant le territoire de la commune de Saint-Priest.
- 17 Modification du tracé du "cheminement à préserver" qui traverse les habitations situées entre la rue Colette et la route d'Heyrieux sur la parcelle cadastrée CT 162.
- 20 Suppression de l'emplacement réservé n° 40, destiné à la création d'un cheminement pietonnier.
- Modification de l'emplacement réservé de voirie n° 70 au bénéfice de la communauté urbaine. Réduction de fait de l'emplacement réservé n°11 pour "équipement scolaire et sportif" au bénéfice de la commune.
- 96 Inscription d'un emplacement réservé, au bénéfice de la communauté urbaine, pour l'élargissement de 12 à 16 mètres de la rue de Genève.
- 97 Modification d'une partie du zonage AUD1a en zonage UD1a sur la partie sud de la parcelle cadastrée BH 282 située rue Calmette.
- 104 Suppression de l'emplacement réservé de voirie n° 3, inscrit au bénéfice du département, sur la parcelle cadastrée CP 325.

SAINT ROMAIN AU MONT D'OR

81 Modification de l'orientation d'aménagement relative à des quartiers et des secteurs (OAQS) n°3 "le Prado" par le déplacement du nouvel accès voirie. Mise en cohérence du texte du cahier communal avec le zonage UD2a.p existant.

SAINTE FOY LES LYON

- 19 Inscription d'un zonage UC2 avec une hauteur graphique de 27 mètres sur les parcelles cadastrées AL 14, AL 147, AL 148 et AL 18 en partie, situées avenue Maréchal Foch.
- Inscription d'un polygone d'implantation sur les parcelles cadastrées A l5 et Al 115 situées dans le parc Bourrat, avenue Maréchal Foch.

SATHONAY CAMP

- Inscription de deux débouchés de voirie au niveau des parcelles cadastrées AB 23 et AB 27 situées sur le boulevard de l'Ouest. Suppression de l'emplacement réservé pour équipement sportif n°4 sur la zone UI1 à vocation économique.
- 59 Inscription d'un polygone d'implantation sur la parcelle cadastrée A 85, située le long de l'avenue du Boutarey.

TASSIN LA DEMI LUNE

- Inscription de linéaires toutes activités depuis le carrefour de la Libération jusqu'au n° 167 de l'avenue Charles de Gaulle au nord (côté impair), au n° 142 de l'avenue Charles de Gaulle au sud (côté pair), au n° 3 de l'avenue Général Brosset à l'est (côté impair) et au n° 3 de la rue François Mermet à l'ouest (côté impair).
- 39 Inscription d'une orientation d'aménagement relative à des quartiers et des secteurs (OAQS) n° 1b "Rue Louis Poly" sur la dite rue et modification du périmètre et du numéro 1a de l'orientation d'aménagement existante du Carrefour de la Libération.
- 53 Suppression de la disposition graphique ligne d'implantation sur les avenues Maréchal Foch et Charles de Gaulle.
- 54 Inscription d'une zone non aedificandi sur la parcelle cadastrée AN 114, située rue Jules Ferry.
- 69 Inscription d'un indice "p" (article L 123-1-7 du code de l'urbanisme) sur le secteur délimité par l'avenue du 11 novembre 1918, la rue de Belgique, l'avenue Doumer et l'avenue Esplette.
- Inscription d'un emplacement réservé de voirie n° 45 sur l'avenue Honoré Esplette, entre les avenues Paul Doumer et 11 novembre 1918, au bénéfice de la communauté urbaine et d'une largeur de 14 mètres.
- Inscription d'un emplacement réservé n° 18 pour extension des équipements scolaires et accueil petite enfance au bénéfice de la commune sur les parcelles cadastrées AO 60 et AO 61, situées aux n° 112 et 114 de l'avenue Charles de Gaulle.

VAULX EN VELIN

- 31 Inscription d'un zonage UX (au lieu du zonage UI1) sur les parcelles cadastrées BT 167, BT 291 et BT 381 situées au sud de la rue Albert Rougerie. Inscription d'un coefficient d'emprise au sol de 0,20 (au lieu de 0,25) sur le secteur du zonage UX correspondant.
- Modification de l'emplacement réservé de voirie n°61 au bénéfice de la communauté urbaine de Lyon : réduction du pan coupé situé sur les parcelles cadastrées BT 120 et BT 358 à l'angle du 154-156 avenue Roger Salengro et de la voie nouvelle n°61.
- 42 Création de deux périmètres d'influence de 400 mètres de rayon pour les stationnements de bureaux autour de la station "Vaulx-en-Velin La Soie" desservie par les lignes fortes de transport collectif : la ligne T3 du tramway LEA, et la ligne A du métro.
- 47 Suppression du mot ZAC (zone d'aménagement concerté) du secteur centre ville dans le cahier communal.
- Augmentation de la polarité commerciale à 1000 m² sur l'îlot Touly, délimité au sud et à l'est par la rue du Rail, au nord par l'avenue des Canuts et à l'ouest par la rue de la Poudrette.
- 57 Suppression des emplacements réservés de voirie n°44 et n°81, au bénéfice de la communauté urbaine de Lyon entre les rues Tita Coïs et Balland. Création de deux débouchés de voirie situés rue Claudia et rue Balland.
- Augmentation de la polarité commerciale à 1500 m² sur les parcelles cadastrées BO 102 et BO 105 situées au nord de la rue Auguste Brunel et à l'est de la rue Roger Salengro.
- 59 Suppression des deux polygones d'implantation situés sur le stade Jomard avenue Paul Marcellin.
- Modification du tracé et de la largeur de l'emplacement réservé n°51, au bénéfice de la communauté urbaine de Lyon pour création de voie, situé allée des Cerisiers.

- Inscription d'un emplacement réservé de voirie, au bénéfice de la communauté urbaine de Lyon, pour élargissement de l'avenue Gabriel Péri à 27 mètres côté sud, entre le Pont de Cusset et la rue Saint Exupéry.
- 63 Prolongement de l'emplacement réservé de voirie n°75, au bénéfice de la communauté urbaine, situé avenue du 8 mai 1945 sur la parcelle cadastrée AV 322.
- Transformation de deux polygones d'implantation situés en bordure sud de l'avenue de Bohlen, touchant les parcelles cadastrées BN 70, BN 71, BN 72, BN 92, BN 102, BN 104 et BN 107 en un seul polygone d'implantation.
- 90 Inscription d'un zonage UI1 (au lieu de UD2b) sur la parcelle cadastrée AY 356 située rue Balland.
- 91 Suppression du périmètre des orientations d'aménagement relatives à des quartiers et des secteurs (OAQS) Racine et Cachin n°6d et n°7 et des débouchés de voirie. Création d'un périmètre d'attente de projet sur le même périmètre que les OAQS supprimées.
- Suppression du débouché piétonnier et du polygone d'implantation situés sur la parcelle cadastrée BR 300 au sud de l'avenue des Canuts et à l'est de la rue de la Poudrette. Création de 6 polygones d'implantation et inscription d'une hauteur de 27 ou 30 mètres sur la parcelle cadastrée BR 300. Modification du tracé de l'emplacement réservé de voirie n°106 au bénéfice de la communauté urbaine de Lyon pour création de voie et recalage des polygones d'implantation existants conformément à ce tracé.
- Modification de l'orientation d'aménagement relative à des quartiers et des secteurs (OAQS) n°4 Carré de Soie TASE.
- Inscription de la trame de couleur UD1b-p et prolongement d'un emplacement réservé pour équipement, au bénéfice de la communauté urbaine de Lyon pour espace public, situé sur l'avenue Bataillon Carmagnole Liberté entre la rue de la Poudrette et l'allée du Textile.
- Modification sur la liste des emplacements réservés de voirie de la largeur de l'emplacement réservé n°97, au bénéfice de la communauté urbaine de Lyon pour création de voie rue Jacques Tati, en cohérence avec le plan de zonage : largeur de 14 mètres au lieu de 12 mètres.
- 126 Suppression du polygone d'implantation situé sur le stade Ladoumerque avenue Gabriel Peri.
- 133 Création d'un périmètre d'influence de 400 mètres de rayon pour les stationnements de bureaux autour des stations "Pont des Planches", "Lefèvre" et "Cuzin Stalingrad" desservies par la ligne forte de transport collectif C3.
- 134 Création d'un périmètre d'influence de 400 mètres de rayon pour les stationnements de bureaux autour des stations "Vaulx Hôtel de Ville", "Grand Vire" et "Lesire" desservies par la ligne forte de transport collectif C3.
- 135 Création d'un périmètre d'influence de 400 mètres de rayon pour les stationnements de bureaux autour des stations "Mas du Taureau", "Vaulx les Grolières" et "Vaulx-en-Velin la Grappinière" desservies par la ligne forte de transport collectif C3.

VENISSIEUX

- 11 Inscription des périmètres "stationnement Bureaux Périmètres d'influence Lignes fortes de transport collectif" autour des stations de la ligne T4 à Vénissieux.
- 19 Modification du positionnement de la limite de zonage entre les zones UC1b et UC2a de l'axe du chemin de Charréard à l'axe du boulevard du Docteur Coblot.
- 111 Inscription d'un emplacement réservé de voirie d'une largeur de 19 à 20 mètres, au bénéfice de la communauté urbaine de Lyon, sur les parcelles cadastrées C 211, 1796, 1798 et 1800, situées rue Paul Bert.

VERNAISON

- Inscription d'une zone UD2b sur le secteur bâti, actuellement en zone AU1, concernant les parcelles cadastrées AB 31, 32, 33, 34, 35, 36 et 37 et situées chemin du Pelet.
- Suppression de l'emplacement réservé pour équipement public n° 6, destiné à un centre d'incendie et de secours au bénéfice du département, situé chemin des rivières.
- 57 Suppression des deux polygones d'implantation et du secteur de zone UA2, situé route de Givors.
- Transformation de la zone UE1 en UD2a sur le secteur des Garennes.

- Inscription d'un linéaire toutes activités sur les deux côtés de la Grande Rue, depuis la rue de la Croix Verte jusqu'à la rue Neuve.
- 61 Suppression de l'emplacement réservé de voirie n° 1, route de Givors au bénéfice du département, situé au droit de la copropriété "Chantelouve".

VILLEURBANNE

- 3 Création d'un périmètre d'influence de 400 mètres de rayon pour les stationnements de bureaux autour de la station "Mas du Taureau" desservie par la ligne forte de transport collectif C3.
- Suppression de l'emplacement réservé de voirie n°19, au bénéfice de la communauté urbaine de Lyon, pour création de voie dans le prolongement de la rue des Bons Amis.
- Suppression de la hauteur sur rue sur les parcelles cadastrées BB 24, BB 25, BB 26 et BB 27, classées en URb, rue Léon Fabre.
- 19 Suppression des hauteurs sur voie et hauteurs d'îlot en zone UCp autour de la Place Grandclément.
- Modification sur la liste des emplacements réservés de voirie de la largeur de l'emplacement réservé n°104, au bénéfice de la communauté urbaine de Lyon, situé Allée du Mens : largeur de 14 mètres au lieu de 12 mètres.
- 21 Modification sur la liste des emplacements réservés de voirie de la largeur de l'emplacement réservé n°186, au bénéfice de la communauté urbaine de Lyon, situé dans le prolongement de la rue du Marais : largeur de 14 mètres au lieu de 15 mètres.
- 23 Modification ponctuelle du tracé de l'emplacement réservé de voirie n°20, au bénéfice de la communauté urbaine de Lyon, situé rue des Boucherets.
- Suppression partielle de l'emplacement réservé de voirie n°113, au bénéfice de la communauté urbaine de Lyon, sur l'emprise de la voie existante de la rue du Pérou classée dans le domaine public communautaire et maintien de l'élargissement à 12 mètres.
- 27 Création d'un périmètre d'influence de 400 mètres de rayon pour les stationnements de bureaux autour de la station "Reconnaissance Balzac" desservie par la ligne forte de transport collectif T3 du tramway LEA.
- 28 Création d'un périmètre d'influence de 400 mètres de rayon pour les stationnements de bureaux autour de la station "Gare de Villeurbanne" desservie par la ligne forte de transport collectif T3 du tramway LEA.
- 29 Création d'un périmètre d'influence de 400 mètres de rayon pour les stationnements de bureaux autour de la station "Bel Air - Les Brosses" desservie par la ligne forte de transport collectif T3 du tramway LEA.
- Inscription d'un zonage UC (au lieu du zonage UBa) sur la totalité de la parcelle cadastrée BR 101 située entre le boulevard Eugène Réguillon au nord, la rue Léon Blum au sud et la rue Pierre-Louis Bernaix à l'est.
- Inscription d'un emplacement réservé de voirie, au bénéfice de la communauté urbaine de Lyon pour création de voie, avec une largeur de 7 mètres de l'impasse Martin au sud à la rue Charles Robin au nord, et une largeur de 12 mètres sur le tronçon longeant l'impasse Martin. Extension du zonage UBa autour de l'impasse Pellet et inscription des hauteurs sur voie de 16 mètres sur l'impasse Martin et de 10 mètres sur toutes les autres voies.
- 83 Inscription de la hauteur sur voie au 88 avenue Roger Salengro au droit de l'emplacement réservé pour équipement pour la place publique.
- Suppression de l'emplacement réservé aux équipements publics n°19, au bénéfice du département du Rhône pour l'extension du collège, situé rue Arago.
- 96 Création d'une orientation d'aménagement relative à des quartiers et des secteurs (OAQS) entre l'avenue de Saint-Exupéry, la rue Florian, la rue Lafontaine et la rue Louis Braille.
- 97 Création d'un périmètre d'attente de projet sur l'îlot délimité par les avenues Salengro, Galline et Condorcet. Suppression des deux débouchés piétonniers situés avenue de Galline et avenue Roger Salengro.
- 105 Réduction partielle à l'angle est de l'emplacement réservé aux équipements publics n°2, au bénéfice de la commune pour l'extension du groupe scolaire, situé rue Armand, sans changer la limite de zonage, au profit de la parcelle cadastrée BA 195.
- 110 Création de deux périmètres d'influence de 400 mètres de rayon pour les stationnements de bureaux autour de la station "La Soie" desservie par les lignes fortes de transport collectif : la ligne T3 du tramway LEA, et la ligne A du métro.

- 113 Inscription de la mention UBa sur l'îlot entre les rues du Luizet, Salengro et de la Feyssine dans la zone concernée.
- Inscription de la hauteur sur voie rue Arago au droit de l'emplacement réservé pour voirie n°3 et de la place Camille Joly.
- 117 Inscription de la hauteur sur voie sur les rues des Boucherets et Francis de Pressensé au droit des emplacements réservés pour voirie n°20 et n°126.
- 118 Création d'une orientation d'aménagement relative à des quartiers et des secteurs (OAQS) entre l'avenue de Saint-Exupéry, la rue Florian, la rue Lafontaine et la rue Louis Braille.
- 119 Création d'un secteur de zone autour des deux polygones d'implantation situés entre la rue Valentin Hauy au nord et la rue Jean Jaurès au sud.
- Modification de la nature du programme des réservations pour programme de logements 100% de logements aidés ANAH au bénéfice de la communauté urbaine de Lyon : n°3 parcelle cadastrée BW 139 au 175 rue Léon Blum, n°4 parcelle cadastrée BL 21 au 13 rue Dedieu, n°5 parcelle cadastrée BN 224 au 5 cours Tolstoï, n°6 parcelle cadastrée BL 236 au 91 rue des Charmettes, n°7 parcelle cadastrée BE 153 au 5 rue Alexis Perroncel : passer à 100% de logements aidés PLUS, PLAI ou ANAH.
- 121 Création d'un périmètre d'influence de 400 mètres de rayon pour les stationnements de bureaux autour des stations "Thiers Lafayette", "Sainte-Geneviève", "Alsace", "Institut d'Art Contemporain", "Verlaine" desservies par la ligne forte de transport collectif C3.
- Création d'un périmètre d'influence de 400 mètres de rayon pour les stationnements de bureaux autour des stations "Louis Braille Montaland", "Blanqui, centre Mémoires et Société" et "Grandclément" desservies par la ligne forte de transport collectif C3.
- 123 Création d'un périmètre d'influence de 400 mètres de rayon pour les stationnements de bureaux autour des stations "Poizat", "Bernaix" et "Cyprian Léon Blum" desservies par la ligne forte de transport collectif C3.
- 124 Création d'un périmètre d'influence de 400 mètres de rayon pour les stationnements de bureaux autour des stations "Bon Coin", "Léon Blum" et "Laurent Bonnevay Astroballe" desservies par la ligne forte de transport collectif C3.
- 125 Création d'un périmètre d'influence de 400 mètres de rayon pour les stationnements de bureaux autour des stations "Pont des Planches" et "Lefèvre" desservies par la ligne forte de transport collectif C3.
- 142 Inscription d'un emplacement réservé pour programme de logements 100% de logements aidés PLUS, PLAI ou ANAH au bénéfice de la communauté urbaine de Lyon sur la parcelle cadastrée CM 95, au 1 boulevard Honoré de Balzac.
- Inscription d'un emplacement réservé pour programme de logements 100% de logements aidés PLUS, PLAI ou ANAH au bénéfice de la communauté urbaine de Lyon sur la parcelle cadastrée CE 115, au 48 rue des Roses.
- 144 Inscription d'un emplacement réservé pour programme de logements 100% de logements aidés PLUS, PLAI ou ANAH au bénéfice de la communauté urbaine de Lyon sur la parcelle cadastrée BN 185, au 21 cours Tolstoï.
- 150 Inscription d'un zonage USP (au lieu du zonage UPa) sur la parcelle cadastrée CE 34 correspondant au stade Paul Krüger, situé entre la rue Jules Guesde au nord et l'avenue Paul Krüger.
- Inscription d'un zonage USP (au lieu des zonages URb et UBa) sur les parcelles cadastrées BV 46, BV 47, BV 48, BV 51, BV 52, BV 77 et BV 81 correspondant au stade Boiron Granger, situé entre la rue Pierre Baratin à l'ouest et la rue Frédéric Fays à l'est.
- Inscription d'un zonage USP (au lieu du zonage UPa) sur la parcelle cadastrée AT 85 correspondant au stade des Iris, situé entre la rue Francis de Pressensé à l'ouest et la rue Pierre Voyant à l'est.
- Inscription d'un zonage USP (au lieu du zonage URB) sur les parcelles cadastrées CB 38, CB 39 et CB 40 correspondant au terrain de sport de l'ENNA, situé entre la rue Alfred de Musset au nord et la rue Henri Legay à l'ouest.